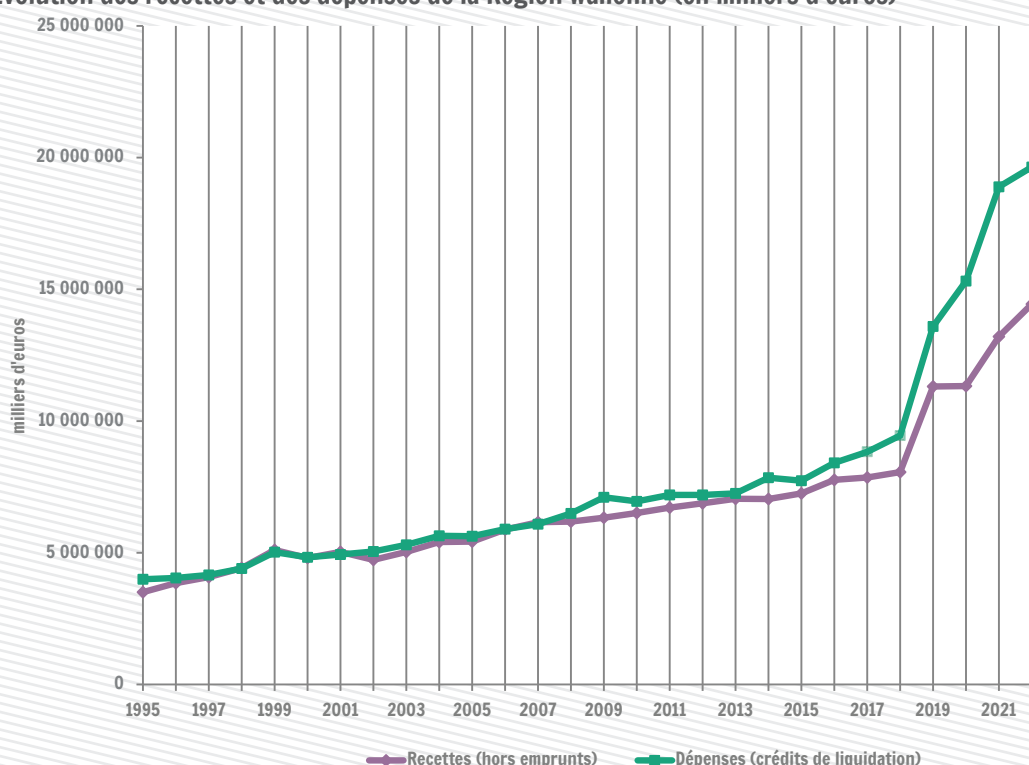


Recettes et dépenses de la Région wallonne

19,6 milliards

En 2022, les dépenses inscrites au budget initial de la Région wallonne s'élèvent à 19,6 milliards d'euros, pour des recettes de 14,4 milliards d'euros

Evolution des recettes et des dépenses de la Région wallonne (en milliers d'euros)



Sources : Documents du Parlement wallon (Exposé général) ; Calculs : IWEPS

Note : Pour la Région wallonne, il s'agit des recettes et des dépenses réalisées pour les années 1995 à 2020 (sauf pour les dépenses de 2008 qui correspondent au second ajustement budgétaire), du budget ajusté pour 2021 et du budget initial pour 2022

A la suite de la sixième réforme de l'Etat, la Région wallonne a hérité de nouvelles compétences, dont la gestion a été progressivement transférée de l'Etat fédéral vers la Région. Son budget connaît alors une augmentation substantielle en 2019, ses recettes passant de 8,1 à 11,3 milliards et ses dépenses de 9,4 à 13,6 milliards. La plus grande partie de ces nouveaux moyens sont versés à l'AVIQ pour, entre autres, la gestion des allocations familiales et des infrastructures hospitalières. Plus d'un milliard va vers le FOREM, pour les politiques relatives à l'emploi (réductions de cotisations sociales et Titres-services).

En 2022, la Région doit faire face à un solde brut à financer (recettes totales - dépenses totales) de 4,1 milliards d'euros. Compte tenu des corrections liées au passage en SEC 2010 (norme comptable fixée par l'Europe pour permettre de comparer les Etats européens entre eux), le solde de financement de la Région wallonne devrait être de -3,0 milliards d'euros.

A la suite de la pandémie du Covid-19 et des inondations de juillet 2021, certaines dépenses liées à la relance de l'économie et à la reconstruction peuvent, avec l'accord de la Commission européenne, être neutralisées. Si l'ensemble de ces corrections sont acceptées, le solde de financement serait ramené à -207,2 millions d'euros.

Recettes et dépenses de la Région wallonne

Recettes et dépenses de la Région wallonne, par grandes catégories, pour les 5 dernières années, en milliers d'€

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
I. RECETTES COURANTES	7 072 661	7 260 558	10 552 079	10 555 029	12 394 359	13 353 814
Recettes fiscales	2 118 083	2 093 762	2 154 543	2 073 811	2 191 301	2 516 146
Recettes non fiscales	4 954 578	5 166 795	8 397 536	8 481 218	10 203 058	10 837 668
II. RECETTES DE CAPITAL	786 329	803 373	761 361	773 158	816 207	1 082 954
Recettes fiscales : impôts régionaux	681 519	680 625	657 847	694 675	738 876	732 625
Recettes diverses	104 810	122 748	103 514	78 483	77 331	350 329
TOTAL DES RECETTES COURANTES ET DE CAPITAL	7 858 990	8 063 930	11 313 440	11 328 187	13 210 566	14 436 768
III. PRODUITS D'EMPRUNTS	300 000	675 000	1 882 742	5 512 150	4 286 128	5 330 723
TOTAL DES RECETTES	8 158 990	8 738 930	13 196 182	16 840 337	17 496 694	19 767 491
01 - Parlement wallon	59 755	59 755	59 093	66 620	71 620	72 510
02 à 08 - Cabinets ministériels	20 388	18 593	18 746	21 743	24 901	25 741
09 - Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques	184 971	182 613	181 043	189 814	198 874	188 648
10 - Secrétariat général	49 570	52 819	57 557	22 601	808 786	2 058 966
11 - Personnel et affaires générales	64 909	65 244	67 304	585 423	622 986	667 486
12 - Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication	573 616	1 118 331	1 371 895	1 050 399	138 357	147 577
13 - Routes et bâtiments (jusque 2019)	493 680	471 801	501 374			
14 - Mobilité et voies hydrauliques (jusque 2019)	799 397	810 071	946 664			
14 - NOUVEAU - Mobilité et voies hydrauliques (fusion de 13 et 14 à partir de 2020)				1 248 049	1 448 081	1 342 143
15 - Agriculture, ressources naturelles et environnement	479 261	466 416	513 533	418 784	612 888	581 533
16 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie	568 231	606 651	676 210	655 848	1 204 461	843 325
17 - Pouvoirs locaux, action sociale et santé	2 936 646	3 041 290	6 600 573	7 296 180	7 949 495	8 370 590
18 - Entreprises, emploi et recherche	2 575 458	2 527 955	2 567 205	3 746 793	4 515 016	3 687 407
19 - Fiscalité	24 814	26 095	28 199	12 528	1 222 299	1 332 325
Provisions pour les cofinancements européens et les Plans Marshall					75 299	325 060
TOTAL DES DEPENSES	8 830 696	9 447 634	13 589 396	15 314 782	18 893 063	19 643 311

Sources : Documents du Parlement wallon (Exposé général)

Définitions et sources

Il s'agit des recettes et des dépenses réalisées jusqu'en 2020, (sauf les dépenses de 2008 qui correspondent au second ajustement budgétaire), du budget ajusté pour 2021 et du budget initial pour 2022.

Les crédits de liquidation sont les crédits qui impliquent des sorties de fonds à charge du budget de l'année (aussi appelés moyens de paiement) ; ils comprennent les amortissements.

Sources : documents budgétaires publiés par le Parlement wallon
<https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=decrets-budgets-form>.

Pertinence et limites

Jusqu'en 2020, les données présentées ici sont des réalisations effectives.

Pour 2022, il s'agit des montants figurant dans le budget approuvé par le Parlement wallon en décembre 2021. Les recettes et dépenses qui y sont inscrites sont estimées sur la base des prévisions de croissance économique et d'inflation connues en septembre 2021. La hausse de l'inflation enregistrée depuis quelques mois n'est donc pas prise en compte. Elles reflètent aussi les politiques menées par le Gouvernement wallon, en intégrant, entre autres, le Plan de relance et de reconstruction, les dépenses liées à la gestion de la pandémie du Covid-19.

Personne de contact : Régine Paque (regine.paque@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2023